

→ C'est votre déclaration PAC à effectuer avant le 15 mai 2020 qui vaudra acte d'engagement pour la prolongation d'un an des mesures concernées.

Type	Nom de la mesure (Code) en 2015	Type de couvert éligible en 2015	Couvert déclaré depuis 2015	Montant annuel en 2015	Possibilités pour 2020
Prairies	Gestion extensive des prairies - préserver la diversité floristique (HE01)	Prairies temporaires ou permanentes		76,07€/ha	Prolongation possible de 1 an de la mesure sur la parcelle concernée
	Création d'une prairie favorable à la biodiversité (HE02)	Grandes cultures, PT<2ans ou parcelles engagées en MAET en 2014	Prairies temporaires ou permanentes	164,63€/ha	Pas de prolongation du contrat
	Gestion adaptée des prairies en tant qu'habitat d'intérêt communautaire (HE03)	Prairies identifiées lors du diagnostic	Prairies temporaires ou permanentes	298,93€/ha	Prolongation possible de 1 an de la mesure sur la parcelle concernée
Pelouses	Gestion adaptée des pelouses par entretien manuel ou mécanique (HE04)	Pelouses identifiées lors du diagnostic		114,23€/ha	Prolongation possible de 1 an de la mesure sur la parcelle concernée
Jachères	Création et entretien de bandes enherbées (HE06)	Grandes cultures, PT<2ans ou parcelles engagées en MAET en 2014 <i>5 m < bandes < 20 m</i>	Prairies ou jachères	353,86€/ha	Pas de prolongation du contrat
	Amélioration de jachères (HE07)	Grandes cultures, PT<2ans ou parcelles engagées en MAET en 2014 <i>Bandes > 10 m ou parcelles entières</i>	Jachères	136,65€/ha	Pas de prolongation du contrat
Éléments fixes du paysage	Entretien de haies (HA01)	Haies d'une hauteur > 1,20 m et d'une emprise > 1,50 m		0,36€/ml	Arrêt de la mesure en 2020
	Entretien d'arbres isolés ou en alignement (AR01)	Arbres d'essence locale d'une emprise >1,50 m		3,96€/arbre	Arrêt de la mesure en 2020
	Entretien ou restauration écologique des mares (PE01)	Mares < 1000 m ²		81,26€/mare	Prolongation possible de 1 an de la mesure sur la parcelle concernée
	Entretien des ripisylves (RI01)	Ripisylves constituées d'essences locales		0,85€/ml	Prolongation possible de 1 an de la mesure sur la parcelle concernée